

Un service social inter-entreprises

À Nîmes, Service social conseil est une SARL proposant un service social aux entreprises. Elle emploie une petite vingtaine d'assistantes de service social, dont beaucoup étaient lassées d'appliquer des politiques sociales auxquelles elles ne croyaient plus.

pas sérieux. Pour toucher des chefs d'entreprise et obtenir des contrats, il faut être chef d'entreprise et parler d'égal à égal. »

La société de Brigitte Rizzo vend des prestations sociales à des entreprises publiques et privées: elle intervient avec des médecins du travail, elle accompagne des patients dans des cliniques, elle travaille l'insertion par l'économie pour des allocataires du RSA et, surtout, elle assure des missions d'ASS en entreprise pour des structures qui n'ont pas de travailleur social à plein temps.

Une aide contractuelle

La dirigeante croit en l'intervention sociale en entreprise. « En principe, les travailleurs sociaux des conseils départementaux reçoivent tout le monde. Sauf que nos collègues sont tellement surchargés à cause de la hausse de la précarité que lorsqu'un salarié va les trouver, on lui répond: revenez dans un mois. En entreprise, le salarié peut venir en rendez-vous sans prendre un jour de congé. Par ailleurs, les établissements ont un devoir en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). »

« Nous n'avions pas les moyens d'embaucher une assistante sociale pour nous aider, reconnaît la clinique Le Castelet à Saint-Jean-de-Védas (34), qui fait appel à Service social conseil. Brigitte Rizzo a su nous proposer une aide contractuelle. Elle est à l'écoute de nos besoins et depuis, nous avons constaté une amélioration de nos pratiques pour la préparation des sorties des patients. »

Brigitte Rizzo ne connaît pas les 35 heures. « J'ai pris mes premiers congés au bout de 21 ans et longtemps, j'ai dédié mes week-ends à la comptabilité. » Pour lancer son entreprise, elle a dû s'approprier le langage et les techniques du commerce et faire un énorme travail sur ses savoirs. « Je me suis rendu compte que je savais faire plein de choses dans plein de domaines... Ensuite, il faut avoir l'esprit d'entreprendre et le courage de prendre des risques. »

Sortir du « ronron »

Elle ne se retrouve pas forcément dans les ASS candidates à ses recrutements. « On formate trop les professionnelles pour les conseils départementaux. Elles ronronnent dans leur jargon. Leur question récurrente, c'est: "Avez-vous une convention collective qui me permettra d'être payée si je suis malade?" ». Les salariées de Service social conseil sont payées dans la fourchette haute de ce que peut percevoir une ASS, mais sans les avantages des fonctionnaires.

Elle se sent plus en phase avec les jeunes qui lui demandent si elles pourront apporter des idées pour développer des actions. « C'est tout l'intérêt de notre statut. Dans les rapports d'activités, nos clients chefs d'entreprises attendent qu'on soit force de proposition. » D'où l'intérêt d'être plusieurs. Avec le recul, Brigitte Rizzo sent que le groupe qu'elle constitue avec ses salariées permet d'atteindre une plus haute technicité et de répondre à différentes demandes, selon les spécialités des unes et des autres.

La chef d'entreprise a pu entendre, de la part de collègues en poste, qu'elle volait le travail des ASS salariées. Certes, elle observe elle-même que les entreprises préfèrent une ASS externalisée, qui n'entre ni dans la masse salariale, ni dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

(GPEC) et pour laquelle elles paieront 20 % de TVA plutôt que 45 % de charges. « Mais il faut savoir que j'ai 60 clients. Et dans 95 % des cas, le contrat que j'ai obtenu correspond à une création de poste. Mes salariées ne sont venues remplacer personne. » Pour Brigitte Rizzo, toutes ses salariées, en tant que titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social, exercent leur métier en respectant l'éthique et

la déontologie attachées à leur profession. Elles se réfèrent au code de l'Association nationale des assistants de service social (Anas).

« J'ai refusé des missions, comme aller à domicile vérifier si les salariés sont malades: nous ne sommes pas dans le contrôle. » Pour elle, refuser un contrat et donc un revenu est une prise de responsabilité. « La même que celle d'un chef de service social qui choisit

ou pas d'appliquer une politique publique avec laquelle il est en désaccord. »

CONTACT

Service social conseil
40, allée du Mas-de-ville
30000 Nîmes
Tél.: 09 53 39 67 45



© DR

- ➔ **Création:** en 1994
- ➔ **Effectif:** 20 salariés
- ➔ **Contrats:** 60 clients

En 1994, un plan social fait perdre à Brigitte Rizzo son poste d'assistante sociale en entreprise. Elle crée alors Service social conseil, un service social du travail sous forme de SARL. Pendant deux ans, elle ne se verse pas de salaire. Actuellement, elle recrute la 18^e assistante de service social (ASS) de son effectif. « Mes parents étaient artisans dans le BTP: j'ai rapidement constaté que les PME et les TPE avaient des besoins en matière de social, raconte la dirigeante. J'ai voulu créer un service social s'adressant à des entreprises de toutes envergures. »

Au départ, elle souhaite se lancer seule. Mais des collègues, intéressées, se greffent au projet. « On a choisi le statut de SARL, car une association ça ne fait